

Etat-major interministériel de zone

ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 2023 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE MONTEE EN PUISSANCE RELATIF AU CENTRE OPERATIONNEL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

Le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code de la défense et notamment ses articles R 1311-1 et suivants relatifs aux pouvoirs du préfet de zone de défense et sécurité ;
- **VU** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R 122-1 et suivants relatifs aux pouvoirs du préfet de zone de défense et sécurité ;
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 741-1 et suivants relatifs aux plans ORSEC;
- SUR proposition de Mme la préfète déléguée pour la défense et la sécurité.

ARRÊTE

- **ARTICLE 1**: Le plan de montée en puissance du Centre Opérationnel de la zone de défense et de sécurité Ouest est approuvé.
- ARTICLE 2: L'arrêté n° 18-47 du 11 octobre 2018 portant approbation du plan de montée en puissance du Centre Opérationnel de la zone de défense et de sécurité Ouest est abrogé.
- ARTICLE 3: La préfète déléguée pour la défense et la sécurité et le chef d'état-major interministériel de zone sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Le préfet,

Emmanuel BERTHIER